

DEVENEZ MEMBRE DU CONSEIL DES SAGES de SAINT-SAVIN

Dans le cadre de sa volonté de renforcer la participation citoyenne et le dialogue entre les habitants et les élus, la commune de Saint-Savin a créé son Conseil des Sages lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2026.

Cette nouvelle instance consultative aura pour mission d'apporter son expérience, sa réflexion et ses propositions sur les projets et les enjeux de la vie communale.

Le Conseil des Sages accompagnera la municipalité dans ses réflexions et contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants, dans un esprit de neutralité, d'écoute et d'intérêt général. Ses membres pourront être consultés sur les projets structurants de la commune, participer à des groupes de travail thématiques et formuler des propositions au service de la collectivité.

Qui peut candidater ?

Le Conseil des Sages sera composé de 11 membres bénévoles. Les candidats devront répondre aux conditions suivantes :

- Être âgé de 62 ans ou plus ;
- Résider à Saint-Savin ;
- Être inscrit sur les listes électorales ;
- Ne pas être élu municipal ou conjoint d'un élu municipal ;
- Être sans engagement professionnel permanent ou à temps plein ;
- Ne pas avoir déjà effectué deux mandats au sein du Conseil des Sages.

Comment déposer sa candidature ?

Les habitants souhaitant mettre leur expérience et leur connaissance du territoire au service de la commune sont invités à compléter le formulaire de candidature. Les dossiers devront être adressés à Madame l'Adjointe au Social.

- des questions, besoin de renseignements, vous pouvez contacter le CCAS par courriel à **ccas@saint-savin33.fr** ou par téléphone au **06 09 87 77 50**
- les dossiers de candidature peuvent être déposés à l'accueil de la mairie ou transmis par courriel à : ccas@saint-savin33.fr
- **Date limite de dépôt des candidatures** : le 15 novembre 2026.

Après examen des dossiers par le CCAS, les membres du Conseil des Sages seront désignés par Madame le Maire.